



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-01**

Chaudière de type basse température

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une chaudière de type basse température pour un système de chauffage central à combustible.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Le professionnel atteste que la régulation mise en oeuvre est appropriée.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans pour une puissance < 30 kW.

21 ans pour une puissance ≥ 30 kW.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²				Surface chauffée (m ²)	S	X	X	Secteur d'activité	Facteur correctif
Usage de la chaudière	Zone climatique	Puissance de la chaudière en kW							
		< 30 kW	≥ 30 kW						
Chauffage	H1	340	410	S	X	X	Bureaux	1,1	
	H2	280	330				Enseignement	0,8	
	H3	180	220				Commerces	1,1	
Chauffage et eau chaude sanitaire	H1	370	450				Hôtellerie, restauration	1,4	
	H2	310	380				Santé	0,9	
	H3	220	270				Autres secteurs	0,8	